

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
39	36 dont 7 pouvoirs

Date de convocation : 22 mars 2021

Date d'affichage : 22 mars 2021

SEANCE DU 29 MARS 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-neuf du mois de mars à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique au centre de loisirs de St-André-le-Coq.

Présents avec voix délibérante :

Denis BEAUVAIS, Brigitte BILLEBAUD, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Christelle CHAMPOMIER, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Loïc CHATARD, Sandrine COUTURAT, Patrice DARPOUX, André DEMAY, Claude DENIER, David DESPAX, Fabienne GASTON, Michel GAUME, Cécile GILBERT, Emilie GOURBEYRE, Pascal LABBE, Bernard MANILLERE, Gilles MAS, Jean Jacques MATHILLON, Matéo MOREL, Pascale MORIN, Rémy PETOTON, Laurent PLANCHE, Yves RAILLIERE, Claude RAYNAUD, Dominique TIXIER, Guy TIXIER.

Absents ayant donné un pouvoir :

Stéphane BARDIN a donné pouvoir à Didier CHASSAIN
Catherine CUZIN a donné pouvoir à Michel GAUME
Jean-Luc LAQUENAIRE a donné pouvoir à Denis BEAUVAIS
Guillaume LAURENT a donné pouvoir à Matéo MOREL
Françoise MECHIN-VERDIER a donné pouvoir à Emilie GOURBEYRE
Nicole PEREZ a donné pouvoir à Sandrine COUTURAT
Vanessa ROLLET a donné pouvoir à Luc CHAPUT

Absents représentés :

Absents :

Roland GENESTIER, Stéphane HOUSIER, Pierre LYAN

Secrétaire de séance : Patrice DARPOUX

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2021-45 : VOTE DU TAUX DE TEOM ET DU PRODUIT ATTENDU DE LA TEOMI 2021

Rapporteur : Luc CHAPUT

- Considérant la notification du SBA relative aux bases d'imposition et au taux de TEOM pour l'année 2021

Pour rappel, taux TEOM 2020 à 10,88 %

COMMUNES	Taux 2021	Bases prévisionnelles 2021
AIGUEPERSE	10,88 %	2 299 334
ARTONNE	10,88 %	689 460
AUBIAT	10,88 %	686 677
BAS ET LEZAT	10,88 %	250 460
BEAUMONT-LES-RANDAN	10,88 %	193 451
BUSSIERES ET PRUNS	10,88 %	272 635
CHAPTUZAT	10,88 %	342 477
EFFIAT	10,88 %	677 346
LIMONS	10,88 %	557 690
LUZILLAT	10,88 %	784 668
MARINGUES	10,88 %	2 544 398
MONS	10,88 %	372 727
MONTPENSIER	10,88 %	334 686
RANDAN	10,88 %	1 319 022
SAINT AGOULIN	10,88 %	215 955
SAINT ANDRE LE COQ	10,88 %	367 737
SAINT-CLEMENT-DE-REGNAT	10,88 %	357 829
SAINT-DENIS-COMBARNAZAT	10,88 %	152 004
SAINT-GENES-DU-RETZ	10,88 %	345 718
ST PRIEST BRAMEFANT	10,88 %	649 308
ST SYLVESTRE PRAGOULIN	10,88 %	845 636
SARDON	10,88 %	195 217
THURET	10,88 %	576 891
VENSAT	10,88 %	420 129
VILLENEUVE LES CERFS	10,88 %	309 255
TOTAL		15 760 710

- Considérant que la communauté de communes a, conformément à l'article 1379-0 bis du Code Général des Impôts, pris la décision de percevoir le produit de la TEOMi et de reverser ce produit au SBA

Le produit attendu est le suivant :

Taux TEOM 2021 = 10,88 %

Produit de la TEOM 2021 = 1 714 765 € (part fixe) + 576 398 € (part incitative) soit un total de 2 291 163 €

Le produit correspondant attendu de la TEOMi serait de 2 291 163 € pour l'année 2021.

Ce montant est à inscrire en dépenses et en recettes au BP 2021.

→ Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- d'approuver le taux de la TEOM 2021 qui est de 10,88 %,
- de voter le produit attendu de TEOMi pour 2021 comme présenté ci-dessus.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.

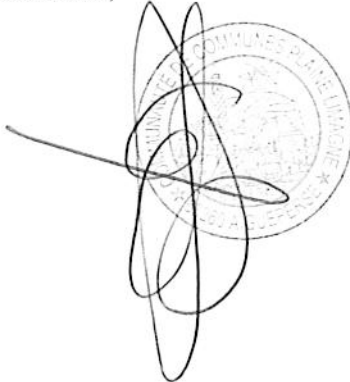
Au Registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme

Certifiée exécutoire

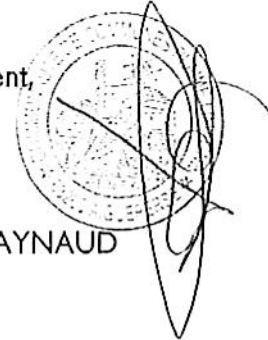
A Aigueperse, le 02/04/2021

Le Président,

A circular official stamp is partially visible, with the text "COMMUNES PLAINES LIMOUSINES" and "AIGUEPERSE" around the perimeter. A large, stylized handwritten signature is written over the stamp.

Le Président,

Claude RAYNAUD

A circular official stamp is partially visible, with the text "COMMUNES PLAINES LIMOUSINES" and "AIGUEPERSE" around the perimeter. A large, stylized handwritten signature is written over the stamp.